



Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2012-357-1

Version PDF

Autre référence : 2012-357

Ottawa, le 23 juillet 2012

Changement du nom de HDNet pour ASX TV sur la liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution – Correction

1. Dans *Changement du nom de HDNet pour ASX TV sur la liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2012-357, 29 juin 2012 (politique réglementaire de radiodiffusion 2012-357), le Conseil a noté qu'il modifiait la liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution (la liste) afin de tenir compte du changement du nom du service non canadien, HDNet à ASX TV.
2. Cependant, le Conseil a, par mégarde, identifié le service comme « ASX TV » au lieu de son nom actuel « AXS TV ». Le Conseil corrige, par la présente, la politique réglementaire radiodiffusion 2012-357 en corrigeant le nom du service de sorte qu'il se lise comme suit : « AXS TV ». La liste révisée peut être consultée sur le site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, sous « Secteur de la radiodiffusion ».

Secrétaire général